

Nancy, le 30 septembre 2021

DRH  
Laurent SEYER

Adjointes au DRH  
Guylaine FEIPEL  
Estelle TRABAC

Téléphone : 03 83 86 22 56  
Courriel : ce.drh@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres, CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

à

Messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

**Objet : Postes adaptés – Campagne 2021-2022 pour l'année scolaire 2022-2023**

**Références :**

Articles R911-12 à R911-30 du Code de l'éducation

Cette nouvelle campagne du dispositif « postes adaptés » s'inscrit pleinement dans le cadre de la feuille de route ressources humaines et du projet académique 2021-2025 dont l'un des objectifs est l'accompagnement en faveur des personnels et plus particulièrement de celles et ceux qui rencontreraient des difficultés d'ordre médical.

Je rappelle à votre attention les articles cités en référence relatifs à ce dispositif spécifique d'accompagnement des personnels titulaires, enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psy-EN confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif doit être considéré comme **une période transitoire** pendant laquelle une aide est apportée en vue :

- de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude des fonctions antérieures
- ou de préparer une reconversion professionnelle.

L'affectation sur un poste adapté de courte durée (PACD) est prononcée pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable pour une durée égale dans la limite maximale de trois ans.

L'affectation sur un poste adapté de longue durée (PALD) est prononcée pour une durée de quatre ans, éventuellement renouvelable.

**L'agent affecté sur poste adapté perd son affectation.**

A la sortie du dispositif, l'agent devra participer au mouvement afin d'obtenir une nouvelle affectation dans son corps d'origine.

**La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur <https://partage.ac-nancy-metz.fr/>, rubrique "mes applications", "outils", "postes adaptés et allègements de service (PAA)".**

**Cette application sera ouverte du 4 octobre 2021 au 13 décembre 2021 à 23h59.**

Passé ce délai aucune demande ne pourra plus être saisie.

Chaque agent ayant formulé une demande d'affectation sur poste adapté sera convoqué par un médecin du travail du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

Les personnels pourront se faire accompagner dans la rédaction de leur projet professionnel par les conseillers mobilité carrière.

- pour les personnels affectés en Moselle :  
Corinne Tiquet (03 83 86 22 56 – [corinne.tiquet@ac-nancy-metz.fr](mailto:corinne.tiquet@ac-nancy-metz.fr))
- pour les personnels affectés en Meurthe et Moselle:  
Jean-Marc Ferretti (03 83 51 89 95 – [jean-marc.ferretti@ac-nancy-metz.fr](mailto:jean-marc.ferretti@ac-nancy-metz.fr))
- pour les personnels affectés en Meuse et dans les Vosges :  
Yannick Eiche (03 83 86 26 61 – [yannick.eiche@ac-nancy-metz.fr](mailto:yannick.eiche@ac-nancy-metz.fr))

En tout état de cause et dans toutes les phases du dispositif, une assistante de service social en faveur des personnels, joignable au sein de chaque DSDEN, se tient à la disposition des agents pour les aider dans leur démarche :

- DSDEN de Meurthe et Moselle :  
Nathalie Hugon et Caren Bobko (03 83 93 56 79 – [nathalie.hugon@ac-nancy-metz.fr](mailto:nathalie.hugon@ac-nancy-metz.fr) et [caren.bobko@ac-nancy-metz.fr](mailto:caren.bobko@ac-nancy-metz.fr))
- DSDEN de Meuse :  
Laure Duffing (03 29 76 63 85 – [laure.duffing@ac-nancy-metz.fr](mailto:laure.duffing@ac-nancy-metz.fr))
- DSDEN de Moselle :  
Christelle Barthel et Sylvie Solana (03 87 38 64 25 – [christelle.barthel@ac-nancy-metz.fr](mailto:christelle.barthel@ac-nancy-metz.fr) et [sylvie.solana@ac-nancy-metz.fr](mailto:sylvie.solana@ac-nancy-metz.fr))
- DSDEN des Vosges :  
Laurence Compte (03 29 64 80 46 – [laurence.compte@ac-nancy-metz.fr](mailto:laurence.compte@ac-nancy-metz.fr))

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif ainsi que des personnels placés en congé de longue maladie ou de longue durée.

Pour le recteur,  
Par délégation  
Le secrétaire général d'académie adjoint,  
Directeur des ressources Humaines

Laurent SEYER



**Copies :**

Mesdames les assistantes sociales des personnels  
Mesdames les médecins du travail